

111942 - Comment s'asseoir pendant le sermon du vendredi

question

Je veux savoir comment on doit s'asseoir pendant le sermon du vendredi.

la réponse favorite

Louanges à Allah

Il n'y a pas de sunna (enseignement prophétique) précise à propos de la manière de s'asseoir pour écouter le sermon du vendredi.

Le musulman doit veiller au respect des règles de bonne conduite et s'asseoir correctement de manière à nuire à personne, à ne pas laisser apparaître ses parties honteuses et à ne pas adopter une posture qui favorise la paresse et le sommeil.

L'imam Chafi'i (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit: « S'asseoir après que l'imam est monté sur sa chaire, c'est comme s'asseoir dans n'importe quelle autre situation. Mais je déteste qu'on fasse de sorte à gêner son voisin. C'est le cas de celui qui se couche de manière à occuper un espace plus important que celui qu'occupe une personne assise normalement. C'est encore le cas de quelqu'un qui tend ses pieds ou pose ses mains derrière son dos; je déteste tout ça, car ça gêne. A moins qu'on agisse de la sorte à cause d'un handicap. Dans ce cas, je ne le désapprouve pas. Mais je préfère que le handicapé s'installe à part dans un endroit où il n'y a pas de bousculade. Car il peut alors s'asseoir de manière confortable pour lui-même et pour les autres.» Voir al-Umm,1/235

Le fidèle doit s'asseoir de manière à faire face à l'imam. C'est ainsi que les Compagnons se comportaient ainsi avec le Prophète

(bénédiction

et salut soient sur lui); il se tournaient vers lui quand il était monté en chaire. Nous l'avons déjà expliqué dans la réponse donnée à la question n° [10667](#).

Des ulémas chafiites

désapprouvent la posture dite habwah (s'asseoir de sorte que ses jambessoient pliés et serrées contre le ventre et le tout attachés à l'aide de ses vêtements ou de ses mains ou d'autres moyens) en attendant la prière du vendredi, car elle peut provoquer le sommeil.

Al-Khatib ash Sharbini (Puisse Allah lui

accorder Sa miséricorde) a dit: **« Il est désapprouvé de s'asseoir en attachant son dos et ses jambes à l'aide de ses vêtements ou de ses mains ou d'autres moyens pendant que l'imam prononce son sermon, cela étant interdit parce qu'il empêche de bien écouter. »** Voir al-Moughni, 1/557/

Ils citent à titre d'argument un hadith de Muadh ibn Anas (P.A.a) selon

lequel **«le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)**

a interdit la posture habwa sus indiquée pendant que l'imam prononce le sermon du

vendredi.» (Rapporté par Abou Dawoud (1110) et par Tirmidhi (514) et jugé bon par al-Albani

dans Sahih Abou Dawoud.

De nombreux ulémas ont jugé ce hadith faible

. Parmi eux figurent Ibn al-Arabi dans Aridhat al-Ahwadhi

(1/496) et an-Nawawi dans al-Madjmoui'

(4/592) et adh-Dhahabi dans al-Mouhadhdhab
(3/108).

A-Mardawi

(Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : « **La posture habwah n'est pas désapprouvée selon l'avis juste retenu par l'Ecole. Il (l'imam Ahmad) l'a précisé.** » Voir al-Insaf, 2/396.

Abou dawoud a dit : « Ibn Omar

adoptait cette posture pendant que l'imam prononçait

son sermon. Il en est de même d'Anas ibn Malick, de Shourayh, de Saadaah ibn Sohane, de

Said ibn al-Mousssayib, d'Ibrahim an-Nakha'i,

de Makhoul et d'Ismail ibn Muhammad ibn Saad.. Puis Abou Dawoud poursuit: « Sa

désapprobation ne m'est

parvenue que de la part d'Ubadah Nussay

(un membre de la génération venue immédiatement après les Compagnons) « ».

Dans al-Moughni (3/202)

Ibn Qudama dit : « **Il vaut mieux ne pas adopter ladite posture à cause du hadith, fût il faible, car elle peut provoquer la somnolence ou la chute ou la rupture des ablutions. Voilà pourquoi il vaut mieux l'éviter** ».

Cela étant, il est préférable d'éviter la habwa qui peut entraîner la somnolence et le sommeil.

Si toutefois on a besoin d'adopter cette posture tout en sachant qu'elle ne provoque ni paresse ni somnolence, il n'y a aucun inconvénient à le faire, s'il plaît à Allah.

Allah I sait mieux.